

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 21 novembre 2019, de 18h30 à 21h00

Maison des Associations
Salle Rachel Carson, rue des Savoises 15, 1205 Genève

Présents

Associations membres :

ACCED – A.K Lange Regenass, O. Dianor (C)	GRAD – C. Vadon
ADAP – F. Buffard	GRAINE DE BAOBAB - E. Longet
ANS – J.C Berent	HELVETAS – P. Schmitt
ASC – J. Moynat	HUMANITEL – B. Beauverd
ASED – C. Martinet Fay	IDH – M. Oueslati
ASSAFI - O. Dianor (C)	JACO – M. Gueye
ASVD – A.M. Djeguime	KALLPA – M-F. Sprungli
AWRA – C. L'Eplattenier, B. Nohtani	KOMBIT – C-L Zaugg, R. Zaugg
CEAS GENEVE – M. Sid Ahmed	MAGASINS DU MONDE – M. Rhême
CSSR – V. Luisier, A. Martenot, A. Pary	MCI – A. Stoll
E-CHANGER – C. Vadon	PHILEA – S. Rodriguez
EDM – S. Arcila	PUBLIC EYE – J. Reinhard
EIRENE – M. de Vasconcelos Pinteiro	PRTI – J. Cramer (C)
EFI – S. Lerch	SIT – K. Studer-Lamah, J-D. Jacquemet
FH – P. Fuchs Loch, D. Hahling, E. Granges	SWISSAID – D. Ruysschaert
FDL – C. Hamilton, F. Cornioley	TOURISM FOR HELP – I. Lejeune
FLOR - F. Ribordy, D. Seydoux	TERRE DES HOMMES SUISSE-
GETM – C. Wyrsh, H. Megroz, M. A. Muñoz, B. Murcia, D. Torres	GENEVE – S. Ramis
GLOCAL – J. Fornells	URBA – L. Oswald

Excusés

Associations membres : ACTARES, AIDE, ASAC, ATDQ, ASSOTIC, FONDATION LE BALAFON, CETIM, CIOMAL, COTMEC, CTM, EDFU, IHEID, IRED, MADR, MPF, OMOANA, QUAKERS, RAFAD, SDEV, SOLIDAR, TRAD, UNIT, UTOPIE NORD-SUD.

1. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 20 juin 2019

Florian Tissot indique que des modifications ont été proposées par Sonia Rodriguez (Philea) concernant la présentation de la coopérative Philea dans le point 5). Les modifications ont été intégrées dans le PV disponible sur le site de la FGC.

Le PV est adopté avec ces modifications.

2. Informations de la secrétaire générale et du secrétaire exécutif

A. Processus de consultation pour le projet de message sur la coopération internationale 2021-2014 –

Catherine Schümperli résume le processus qui a permis de construire collectivement la prise de position de la FGC et de plusieurs de ses organisations membres (OM) dans le cadre de cette consultation. Elle rappelle le café-débat du 4 juillet qui a réuni 25 personnes représentant 18 OM. A l'issue de ce processus, la FGC a rédigé une prise de position, et 7 OM ont répondu à la consultation en leur nom propre.

Le processus de consultation était hors norme pour l'administration fédérale avec 250 prises de position reçues fin août 2019.

Lors d'une réunion organisée à la DDC ce jour, une présentation des grandes tendances de la consultation se dégagent :

- L'Agenda 2030 apparaîtra bien comme un cadre de référence du Message ;
- La lutte contre la pauvreté est plus affirmée ;
- La collaboration avec le secteur privé est réaffirmée avec des conditions clarifiées. Les partenariats avec des entreprises suisses pour trouver des solutions innovantes et la promotion du secteur privé dans pays développement ont été clarifiés.
- Les priorités géographiques sont confirmées, avec notamment l'abandon de l'Amérique latine. Il n'y a pas plus d'information sur Haïti.

A ce jour, les demandes de crédit additionnel pour mettre en place des mesures contre le réchauffement climatique n'ont pas été retenues par l'administration. Le processus de consultation est maintenant clos et la DDC a deux mois pour reprendre le message. Après l'adoption par le Conseil fédéral d'une nouvelle version, le processus parlementaire sera engagé pendant l'année 2020.

Le Cetim et la FGC ont été auditionnés par le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au développement en septembre 2019 dans le cadre de sa visite en Suisse. Dans le communiqué de presse qui clôt sa première appréciation, le Rapporteur a relevé les inquiétudes suscitées par les nouvelles orientations en matière de coopération internationale proposées dans le projet de Message 2021 – 2024.

B. Préparation des accords-cadres 2021 – 2024

Catherine Schümperli indique que ce travail occupe le secrétariat de manière très intense en cette fin d'année 2019. Des rencontres bilatérales avec les différents partenaires institutionnels sont prévues et une réunion conjointe entre les trois principaux bailleurs (DDC, Etat et Ville de Genève) est fixée au 5 décembre prochain. Les thèmes qui feront l'objet de la discussion seront les suivants :

- Présentation des grandes lignes de notre programme stratégique 2021-2024
- Discussion sur les futures subventions allouées à la FGC pour la période quadriennale à venir
- Échanges relatifs aux indicateurs de la FGC dans une optique de simplification, car, actuellement ils sont nombreux et peu harmonisés entre les différents bailleurs.
- Information relative au sondage mené auprès des OM, dont le rapport de résultats leur sera remis, et devrait permettre de faire apparaître les spécificités des OM et les situations rencontrées par certaines.

René Longet souligne la bonne confiance des bailleurs de fonds acquise au fil des années grâce au développement des outils de communication et la professionnalisation du travail à tous les niveaux. Il remercie le secrétariat qui instaure la confiance avec les administrations et les élu·e·s avec lequel·le·s il est en contact. Cette bonne relation permet de faire un plaidoyer efficace auprès des partenaires institutionnels aussi quant aux difficultés de certaines OM. Les résultats du sondage sont très précieux à ce titre. Dans cette perspective, le Conseil a travaillé à la définition des objectifs pour le programme 2021 – 2024 qui seront présentés au point 6 de l'ordre du jour.

C. Modifications relatives aux Protocoles d'accord

Dès janvier 2020, deux clauses supplémentaires seront ajoutées dans le protocole d'accord entre les OM et la FGC. Une clause relative aux mesures de prévention contre les abus et le harcèlement sexuel pour répondre à l'objectif figurant dans le contrat de prestation de la DDC et permettre un processus d'information et de sensibilisation. Et une clause relative aux liens d'intérêt entre les OM et leurs

partenaires terrain, afin de répondre à une des observations du Service d'audit internet de l'État de Genève. Le questionnaire de soumission des projets de développement contiendra une rubrique à documenter.

D. Formation

- L'offre de formation sous forme d'une programmation annuelle en partenariat avec ISANGO sera reconduite en 2020.
- **Catherine Schümperli** incite les OM à profiter de cette offre dont les cours sont proposés à des prix préférentiels et même subventionnés par la FGC pour les OM de moins de 5 équivalents temps plein. Une communication se fera via le site de la FGC et la lettre d'information « Partage des savoirs ».

René Longet a reçu une demande de la Centrale sanitaire suisse romande (CSSR) qui souhaite une prise de parole le processus de consultation du Message 2021-2024 et lui passe la parole.

Vivianne Luisier (CSSR) se réjouit que l'Agenda 2030 et les ODD ne soient plus des annexes au message sur la coopération, mais deviennent le cadre de référence. C'est cependant une contradiction avec l'implication du secteur privé. Tout n'est pas décidé et le travail de plaidoyer ne doit pas se terminer, car au printemps 2020 le paquet va passer au parlement. La CSSR pense qu'il faut dès maintenant agir en refusant le budget proposé et en diffusant la position de la FGC. La position de la FGC n'a pas obtenu de réponse convenable avec ce qui est modifié. La FGC et les OM doivent se faire entendre pour faire pression et organiser la contestation.

René Longet la remercie pour la prise de position.

Au niveau de la ligne du temps, il y aura encore le changement des parlementaires avant le passage de ce texte législatif. Tous les canaux sont utilisés par les ONG de développement pour faire passer le message et qu'il soit entendu. Après les élections fédérales, il sera opportun de prendre contact avec les parlementaires genevois et les documenter afin de faire entendre notre opinion avant le passage au Parlement. Il encourage tout le monde à utiliser les contacts et relais pour faire entendre cette position aussi hors de Genève. Il ajoute que le Federeso et la Plateforme ONG (gérée par Alliance sud) va se mobiliser sur ce point, dès le message du Conseil fédéral connu.

Denis Ruyschaert (Swissaid-GE) demande si un document simple pour communiquer la position FGC est prévu pour la sensibilisation des élu·e·s en ayant un argumentaire plus court. Il y a des accords possibles avec certains partis. **Catherine Schümperli** rappelle que jusqu'à janvier le secrétariat est mobilisé sur la négociation des accords-cadres et des budgets 2021-24.

René Longet indique que cela pourra être fait quand il sera possible de mobiliser du temps pour faire ce plaidoyer.

Il évoque également un courrier reçu de Genève Tiers-Monde, envoyé en copie aux OM. La FGC a répondu à cette OM et tient à disposition sa réponse pour les OM qui seraient intéressées.

A cette occasion, **René Longet** profite de rappeler que la FGC est faite d'une diversité d'OM engagées sur un objectif commun ; la réduction de la pauvreté. Cette diversité structurelle pose des questions sur les solutions à mettre en place susceptibles de pouvoir répondre à des contraintes institutionnelles qui peuvent être très différentes. À ce titre le sondage est précieux pour positionner les demandes et objectiver les situations. Une réflexion est en cours sur une éventuelle revalorisation des frais de gestion qui donnerait des ressources supplémentaires aux OM. Cette option est à l'analyse au niveau du Conseil, mais il convient en tout premier lieu d'en parler avec nos bailleurs lors de notre rencontre du 5 décembre 2019.

Henri Megroz (Genève Tiers-Monde) revient sur la lettre envoyée par son association et souligne que cette démarche, qui se veut constructive, a pour but de maintenir une pression en vue de recherche de solutions rapidement. Il indique que depuis 4 ans sont signalées des difficultés et des urgences. Il n'est pas possible d'assurer la gestion de 1 million de francs avec à peine un équivalent à temps plein. Il trouve que le sondage ne répond pas à l'urgence signalée.

René Longet rappelle qu'il n'est pas possible de bouger les frais de gestion de nous-mêmes. Il est nécessaire d'introduire de tels éléments dans les accords-cadres avec les partenaires institutionnels actuellement en discussion. Il y a à la FGC une diversité d'OM et on peut distinguer en gros de petites associations au fonctionnement exclusivement bénévole d'un côté, et à l'autre extrême de l'échelle, de grandes organisations avec une structure nationale en appui, avec une « classe médiane » qui n'arrive pas à bien financer son fonctionnement et qui est constamment sur la corde raide. Le Conseil de la FGC est vraiment conscient de la situation et travaille à des solutions.

Catherine Schümperli ajoute que la FGC est dans l'action avec la discussion de solutions pour répondre au problème de financement des frais de structure des OM. Dans la négociation apparaît un souci d'équité entre les organisations de la FGC et celles en dehors de la FGC qui n'ont droit qu'à 12% de frais de gestion au SSI de l'État de Genève et à la DGVS de la Ville de Genève. Ces questions doivent remonter au niveau des décideurs politiques et ne sont pas du seul ressort de nos interlocuteurs directs.

Henri Mergoz (Genève Tiers-Monde) comprend ces difficultés, mais pose la question de l'asymétrie entre les ressources confortables de la FGC et celles des OM. Il rappelle que sur les 12,5 %, 1% sont redonnés à la FGC au titre de participation financière. Il demande un geste de la FGC pour les aider dans une situation compliquée.

3. Sondage des OM : premiers résultats

Catherine Schümperli rappelle que le sondage a été conçu pour permettre d'être à l'écoute des OM concernant leurs besoins et que la FGC puisse adapter ses prestations et répondre au mieux aux attentes dans le domaine de l'information et communication ainsi que dans le partage des savoirs (espace d'échange d'expérience, formation et projets de capitalisation). Cette démarche permettra également d'établir une cartographie des OM permettant de mieux tenir compte de l'hétérogénéité des membres de la FGC.

Elle présente les aspects qui seront traités plus particulièrement, à savoir le sentiment d'appartenance des OM, le processus d'analyse et de financement des projets et les espaces de réflexion et d'échange attendus. Les informations présentées ont déjà permis au Conseil de les prendre en compte dans la révision du Manuel en cours et qui sera présenté à l'AG de juin 2020.

Les résultats du sondage représentent une information extrêmement précieuse pour le pilotage de la FGC, dans nos relations avec les OM et dans les prestations attendues du secrétariat. Les résultats seront exploités progressivement en fonction des domaines de travail qui vont s'ouvrir ces prochains mois et alimenter la réflexion dans la mise en œuvre des activités du programme 2021 – 2024. C'est le début d'un processus qui se fera par étapes.

Les autres aspects du sondage sur les prestations de la FGC (partage du savoir et communication) figureront dans le rapport de synthèse et seront présentés ultérieurement.

La cartographie des OM va permettre d'avoir un panorama objectivé des OM et les informations recueillies seront intégrées au nouvel outil de gestion de la FGC.

Le rapport complet est attendu dans le courant du premier trimestre 2020, il sera remis à l'ensemble des OM et des bailleurs de fonds.

Jérôme Urfer et **Valentina Zardi**, nos mandataires, présentent les premiers résultats du sondage (cf. présentation PowerPoint disponible sur l'Intranet, sous Actualités).

Maria Munoz (Genève Tiers-Monde) demande si les OM qui n'ont pas répondu seront contactées pour avoir leur retour.

Valentina Zardi indique qu'il y aura des alertes sur les non-réponses quand elles sont importantes. Elle indique que parfois la thématique n'intéresse pas forcément toutes les OM et certaines réponses n'ont pas été données par manque de temps.

Jérôme Urfer indique qu'il n'y aura pas de prise de contact, car c'est compliqué et cela nécessiterait de corriger les résultats pour intégrer de nouvelles réponses.

Un participant se dit frappé par le nombre d'OM qui jugent que les frais de gestion sont suffisants. Il se demande si cela concerne seulement des OM bénévoles.

Jérôme Urfer indique que ce retour est intéressant, mais rappelle que le questionnaire est anonyme et donc ces informations ne sont pas transmises à la FGC.

Catherine Schümperli indique que la cartographie des OM a pour but de générer des typologies d'OM en fonction de leurs problématiques spécifiques. Le Secrétariat et le Conseil vont travailler sur la base de ces informations pour proposer des solutions concrètes répondant aux diverses problématiques soulevées.

Isabelle Lejeune (Toursim for Help) demande s'il y aura une cartographie pour voir le nombre de bénévoles et de salariés.

Catherine Schümperli lui répond que la cartographie est la dernière étape et qu'elle retient l'idée de faire une cartographie de la FGC globale pour avoir ce genre d'informations.

René Longet rappelle que cette analyse est quantitative et qualitative à la fois et que tout ce qui mérite d'être traité le sera, et a déjà commencé à l'être.

Catherine Schümperli remercie les OM pour leur participation et le temps consacré aux réponses et UrbaPlan pour le travail colossal de collecte de données et de restitution la plus lisible possible. L'excellent taux de retour démontre que les OM sont partie prenante de la vie de leur Fédération et c'est une bonne chose.

4. Budget 2020 de la FGC

Le résultat global budgété se présente avec un déficit (- 161'785 CHF) qui s'explique comme suit :

- -129'885 CHF imputés sur le fonds information qui doit être dépensé conformément aux demandes des contributeurs de ce fonds.
- -31'900 CHF sur les fonds propres de la FGC, dont :
- -5'525 CHF de déficit de fonctionnement.
- -11'375 CHF de déficit lié aux frais de la coordination de Fédérés qui s'explique comme suit. Ce poste étant géré administrativement par la FGC, les recettes s'élèvent à 32'500 CHF à charge de la DDC et 21'125 CHF à charge des fédérations cantonales. La différence (11'375 CHF) entre les charges (65'000 CHF) et les produits sur cette rubrique (53'625 CHF) correspond à la contribution FGC pour cette coordination.
- -5'000 CHF pour de nouveaux outils de gestion, dont les dépenses sont budgétées à hauteur de 100'000 CHF et seront couvertes pour 75'000 CHF par de la recherche de fonds et 25'000 CHF à charge de la FGC, répartis sur 5 années (5'000 CHF en 2020, puis 20'000 CHF amortis sur 4 ans).

Produits :

Les montants budgétés pour la DDC, le Canton et la Ville de Genève sont conformes aux accords-cadres 2017-2020.

Le montant pour les communes genevoises (hors Ville de Genève) pour la période 2017-2020 correspond à un engagement de financement s'élevant à 9'694'500 CHF.

Cette année, nous nous fixons un objectif de recettes auprès des communes de 2'729'300 CHF.

Charges :

Les frais de fonctionnement augmentent en 2020 principalement sur deux postes :

- Le personnel : le montant budgété de 805'000 CHF était insuffisant pour 2019 par rapport aux frais réels en raison de la sous-budgétisation des charges patronales et de l'embauche d'une aide temporaire pour traiter la surcharge de travail lié au suivi et à l'analyse des projets. Le montant pour ce poste devrait dépasser les 830'000 CHF en 2019. La budgétisation à 841'000 CHF en 2020 permet également de couvrir les annuités et un renforcement du service civil.
- Les fonctionnements des commissions, réunions et représentation : Ces dépenses ont été regroupées sur cette même ligne budgétaire dans un souci d'harmonisation. Ce poste regroupe l'ensemble des frais liés au fonctionnement participatif et bénévole de la FGC, de l'AG aux diverses commissions, ainsi que l'organisation de la conférence annuelle entre la FGC et ses partenaires institutionnels. Le budget alloué n'apparaît plus suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses regroupées dans ce poste, qui devrait dépasser le 35'000 CHF en 2019.

Isabelle Lejeune (Toursim for Help) demande s'il y a des problèmes de décaissements, car elle trouve que les financements de la FGC pour les projets sont en retard. **Florian Tissot** répond que la FGC dépend des financements qui lui sont versés de la part des partenaires institutionnels. Ceux-ci peuvent parfois tarder à verser les contributions. Depuis toujours les subventions versées en début d'année sont plus rares et il peut y avoir des conséquences sur les versements sur cette période, mais les montants sont toujours versés en cours d'année et la situation est rattrapée en fin d'année.

Jaques Moynat (Association Suisse-Cameroun) signale un problème sur la colonne 2018. La différence entre les dépenses et les recettes ne correspond pas au résultat annuel. Florian Tissot répond que c'est lié aux attributions et aux utilisations de fonds affectés qui n'apparaissent pas dans ce budget. Il précise que ce qui est validé ici est le budget 2020 et non les comptes 2018 qui sont présentés ici afin de comparer les lignes budgétaires 2020 soumises au vote.

Isabelle Lejeune (Tourism for Help) demande ce qu'est le suivi et le contrôle des projets. Florian Tissot répond que c'est une ligne qui est prévue chaque année au cas où la FGC devrait procéder à des contrôles approfondis si un problème était signalé sur un projet. Cette ligne est budgétée chaque année, mais est heureusement peu utilisée. **Henri Megroz** (Genève Tiers Monde) estime que prévoir 20'000 CHF pour cette ligne budgétaire est élevé.

Denis Ruyschaert (Swissaid-GE) demande les raisons qui justifient une telle augmentation du fonds information en 2020. **Florian Tissot** indique que l'évolution du fonds information est suivi par les bailleurs qui ne souhaitent pas de thésaurisation sur nos fonds et qu'il est donc important d'éviter cette thésaurisation. **Catherine Schümperli** présente la sous-consommation du fonds en 2017, située due à l'année de transition du poste de chargé-e de communication, qui n'a pas permis de mener les activités d'information et de communication habituelles de la FGC. Elle indique que ces fonds correspondent à nos besoins ordinaires et cela doit être souligné aussi dans la perspective du renouvellement des financements pour la période 2021-2024. De nombreux projets sont programmés, comme par exemple la collecte de donnée et la préparation de la statistique sur l'Aide publique au développement genevoise en 2020, en plus des activités régulières de la FGC.

Le budget 2020 de la FGC est adopté à l'unanimité et 4 abstentions.

5. Accès aux financements des projets pour les OM

Florian Tissot présente la situation et revient sur l'historique de la planification financière, un outil permettant de piloter les ressources à disposition du financement des projets. Il permet d'anticiper les demandes des OM et de prévoir ce qui peut être financé selon les ressources à disposition. C'est un outil introduit lors de l'AG du 5 juin 2014.

De 2015 à 2018, les règles définies en AG garantissaient le maintien d'un certain statu quo en assurant la priorité au financement des extensions (limitées au montant maximum de 100% de la phase précédente) et en limitant les nouveaux projets (liste d'attente).

Les financements ont toutefois toujours été suffisants pour couvrir les demandes des OM. À la fin de l'année 2018, les financements étaient même supérieurs aux demandes et la FGC a dû procéder à des avances sur des fonds prévus pour 2019. Un appel à de nouveaux projets a été lancé pour garantir un niveau de demande en 2019 correspondant aux fonds disponibles. Cet appel a eu un large écho et les OM ont indiqué des montants importants dans les planifications financières qu'elles nous ont fournies début 2019.

La FGC terminera l'année 2019 en finançant l'ensemble des demandes actuellement acceptées, mais les prévisions pour 2020 laissent apparaître des demandes dépassant largement le montant budgété pour le financement des projets : 9'704'500 CHF.

Le tableau présenté ci-dessous illustre la situation actuelle qui se comprend ainsi :

Si l'ensemble des projets à l'étude sont acceptés d'ici à la fin de l'année 2019, il ne restera plus assez de ressources pour financer les projets prioritaires, à savoir l'unique projet d'une OM (selon les Statuts) et les extensions de projets (jugés prioritaires selon la décision d'AG du 27.11.2014).

Il est donc nécessaire de mettre sur la liste d'attente tous les projets qui ne répondent pas aux deux premiers critères. Cela représente 1'476'574 CHF d'engagement entre fin 2019 et en 2020. Le fait de mettre en attente ces projets suffirait pour financer les projets dits prioritaires (unique projet d'une OM et

les extensions). Il est donc nécessaire de mettre en œuvre la liste d'attente dès décembre 2019 pour conserver les financements suffisants pour garantir ces deux priorités.

En ce qui concerne le quota maximum de financement par OM pour 2020, le Conseil a pris compte de la mesure de la situation et a pris la décision de ne pas diminuer le quota en 2020. Il souhaite par-là garantir les engagements précédemment acceptés (les projets en cours de financement), les projets des OM n'ayant pas encore déposé de projet et les extensions dont le montant ne dépasse pas celui de la phase précédente.

La mise en œuvre de la liste d'attente dès décembre 2019 implique de ne pas financer tout de suite des projets qui seront prochainement validés au Conseil avec pour conséquence de retarder leur démarrage. Mais cela permet d'éviter de se retrouver dans la situation où la FGC devrait revenir a posteriori sur des financements déjà acceptés.

Dès le Conseil de décembre 2019, une acceptation d'un projet par le Conseil ne signifiera pas automatiquement un démarrage de son financement et il alors mis sur la liste d'attente (comme cela est prévu dans la procédure décidée en 2014).

Compte tenu de la situation, le délai pour rendre les planifications financières pour 2020-2021 est avancé à fin janvier 2020. Une communication par mail sera faite en ce sens la semaine prochaine avec le nouveau tableau à remplir avec les consignes.

Le but est d'avoir des informations actualisées rapidement pour pouvoir clarifier les possibilités de financement dans les meilleurs délais.

Florian Tissot précise ensuite les consignes pour répondre aux planifications financières 2020 :

- La mise à jour des projets 2020 annoncés en 2019
L'annonce des dépôts de projets prioritaires (l'unique projet d'une OM et les extensions)
- Pas d'annonce de nouveaux projets en 2020
- La possibilité d'annoncer des nouveaux projets pour 2021

Il est maintenant nécessaire de s'informer sur le statut d'un projet avant de le déposer en faisant une demande par mail au Secrétaire exécutif.

Il présente les données des planifications financières 2020 telles que disponible actuellement :

Rang	Montant	Cumul	Solde	%
En financement	7 626 380	7 626 380	2 078 120	79%
À l'étude	1 976 724	9 603 104	101 396	99%
Déposé	321 250	9 924 354	-219 854	102%
1er projet OM	590 000	10 514 354	-809 854	108%
Extensions	454 959	10 969 313	-1 264 813	113%
OM < 200K	365 000	11 334 313	-1 629 813	117%
Nouveaux projets	1 869 025	13 203 338	-3 498 838	136%

Les montants présentés sont les montants de tous les projets par catégories (en financement, ceux actuellement à l'étude par la CT, ceux déposés au secrétariat). Le cumul fait la somme de toutes les catégories. Le solde est le comparatif avec le montant budgété pour financer les projets sur le budget 2020.

Florian Tissot précise qu'un taux de sur-programmation de 10% est jugé acceptable pour couvrir les imprévus que représentent les refus, les abandons ou les non-présentations de projets annoncés en cours d'année. Avec un taux de 13% de sur-programmation, uniquement au niveau des extensions dont le montant ne dépasse pas celui de la phase précédente, la situation est préoccupante, sachant que de nombreuses extensions demandent des budgets plus importants que la phase précédente et donc ne sont pas comprises dans ce taux de sur-programmation.

L'année 2020 sera donc une année incertaine au niveau des dépôts de projets et nous avons conscience des implications que cela peut créer pour vos partenaires et bénéficiaires sur le terrain.

Il présente le règlement de la planification financière et de la liste d'attente et rappelle son historique depuis sa création. La liste d'attente, tout comme la planification financière, ont été introduites à la suite de sur-programmations qui se sont déjà produites par le passé.

Lors de l'AG de juin 2014, le Groupe ad hoc a émis les recommandations suivantes :

- R10: « *Programmation séquentielle permettant d'assurer l'adéquation entre les moyens à disposition et les projets existants, dans un second temps, la question du financement de nouveaux projets peut être envisagée* »
- R12: *Planification financière bisannuelle*
- R15: « *Création d'un groupe de travail Programmation et Planification financière*».
- R17: « *chargé le groupe susmentionné de définir les règles à observer qui permettent d'assurer l'équité dans la distribution des moyens entre les projets des OM*».

Pour éviter que cela ne se reproduise à nouveau, une planification bisannuelle doit être présentée par les OM, depuis ces décisions de l'AG de juin 2014, pour prévoir le niveau des demandes et les anticiper.

Lors de l'AG de novembre 2014, le Groupe de travail « Programmation et Planification financière » a proposé les modalités suivantes qui sont toujours en vigueur depuis :

- Le financement des projets en cours.
- Le financement des extensions dans la limite du montant de la phase précédente.
- L'acceptation des nouveaux projets des OM recevant moins de 200'000 CHF par année.
- Un taux de sur-programmation de 10% est jugé acceptable sur les planifications financières de la FGC.

La liste d'attente est un principe élaboré par le groupe de travail « Programmation et planification financière », mais qui n'a jamais été mis en pratique dans la réalité. Comme déjà dit, les financements ont toujours été suffisants pour couvrir le niveau des demandes, et même accepter de nouveaux projets depuis ces dernières années. Il manque actuellement un véritable règlement pour la mettre en pratique et respecter à la fois les règles statutaires (Art. 23 des Statuts), et celles décidées lors de l'AG de novembre 2014. La mise en œuvre de la liste d'attente nécessite de clarifier ces règles de fonctionnement pour rendre ce mécanisme pleinement opérationnel et plus compréhensible par toutes et tous, et permettre une analyse plus fine des possibilités de financement afin de les communiquer plus facilement.

Florian Tissot rappelle les règles statutaires applicables pour cette situation selon les Statuts de la FGC : « Limite de financement des projets : Article 23 : Afin de garantir une répartition équitable des ressources, la FGC respecte par ordre de priorité les principes suivants :

a. Chaque association membre peut recevoir le versement de la contribution correspondant au budget annuel d'au moins un projet... »

Selon les Statuts il est ainsi nécessaire de garantir au moins un projet aux OM et de donner priorité aux nouveaux projets des OM recevant moins de 200'000 CHF par année. Il n'y avait pas de règle clairement posée sur le mode de fonctionnement de la planification financière et de la liste d'attente et c'est pourquoi un règlement est proposé pour pouvoir arbitrer les situations dans les prochains mois selon des règles claires et connues de toutes et tous.

Les règles proposées ci-dessous découlent de la pratique actuelle selon les règles statutaires en vert (Art. 23 des Statuts), et celles décidées lors de l'AG de novembre 2014 en bleu, et les propositions de modifications en orange.

Planification financière :

Une planification financière bisannuelle doit être déposée en début d'année par chaque association membre. Celle-ci permet d'annoncer l'ensemble des projets qui seront déposés dans l'année en cours et la suivante, en veillant à ne pas dépasser le quota (art. 23 des Statuts), qui prend également en compte les projets en cours de financement.

Les informations communiquées dans ce cadre doivent être actualisées en cas de modification importante du budget du projet (supérieure à 10%), de son plan de financement, de son calendrier, ou en cas de report ou d'annulation du projet annoncé.

L'analyse de ces planifications financières bisannuelles permet d'anticiper l'évolution des besoins de financement des OM en fonction des ressources à disposition et de prendre des mesures si nécessaires.

Financement des projets de développement (ordre de priorité sur la Liste d'attente) :

Pour le financement des projets validés par le Conseil, le secrétariat veillera à l'aide d'une liste d'attente à respecter l'ordre de priorité suivant :

Rang 1 : le premier projet d'une OM validé par le Conseil

Rang 2 : les extensions de projets dont la contribution FGC est inférieure ou égale au montant de la phase précédente pour une période similaire, avec une marge de tolérance de 10% et dans la limite de 3^e extensions.

Rang 3 : Les nouveaux projets pour des OM dont la contribution de la FGC est inférieure à 200'000 CHF.

Rang 4 : les nouveaux projets et les extensions dont le financement demandé à la FGC est supérieur à celui de la phase précédente ou à partir de la 4^e extension d'un projet.

Rang 5 : Les projets qui n'ont pas été annoncés au moins 1 an avant leur dépôt.

À rang égal au sein de cette hiérarchie, le projet déposé le plus tôt au secrétariat de la FGC (la date de dépôt de la dernière mouture du projet pour la CT faisant foi) sera financé en premier.

N. B. Un nouveau projet ne peut être substitué à une extension non renouvelée.

Le Conseil propose ainsi trois modifications à la pratique actuelle :

- Fixer une limite à partir de laquelle les extensions ne sont plus considérées comme prioritaires : jusqu' à la 3^e extension incluse (soit 4^e phase du projet incluse).
- Ne pas encourager un soutien indéfini à des extensions au détriment des nouveaux projets et rendre ainsi les règles de financement plus incitatives à adopter une stratégie de désengagement de l'OM, également demandée par la CT.
- Que la date de dépôt de la dernière mouture fasse foi dans la liste d'attente afin d'éviter le dépôt anticipé de projet non aboutis.
- Aujourd'hui certains projets à l'étude traînent depuis des mois, car l'OM ne donne pas suite. En l'état actuel ces projets seraient prioritaires sur d'autres, déposés plus tard, mais dont le processus d'examen à la CT aurait été suivi plus rapidement par l'OM.
- Un nouveau projet ne pourra plus être substitué à une extension non renouvelée.

Éliane Longet (Graine de Baobab) indique que selon les règles proposées, la 4^e extension d'un projet serait mise sur la liste d'attente. Les délais d'attente sont inconnus et un retard de plusieurs mois peut avoir un impact important et casser la dynamique terrain. D'autant qu'un retard de quelques mois peut retarder d'une année le projet en raison de certaines contraintes comme la saison des pluies pour les projets agricoles par exemple. Cette situation se traduirait par une perte des biens investis et des personnels engagés sur le terrain. Il y a également un risque de découragement de l'OM.

Elle demande quelle est la définition d'une extension, et pourquoi il a été proposé de pénaliser les projets à partir de la 4^e extension. Ces règles sont-elles valables en 2021 aussi ? Comment sera mise en application de la liste d'attente ? Et est-ce que tous les cas de figure ont été étudiés ?

Florian Tissot répond que les extensions sont les suites de projets déjà financés par la FGC. La 4^e extension correspond à la 5^e phase du projet, soit la 1^{re} phase du projet suivi de 4 extensions. Ce choix a été décidé par le Conseil afin de s'inscrire dans une stratégie de désengagement qui est demandée par la CT et de favoriser l'émergence de nouveaux projets. L'idée est que la FGC encourage le soutien dans le long terme, mais ne peut pas financer éternellement un projet et que les nouveaux projets doivent être encouragés.

Les règles seront valables en tout temps et les possibilités de financement en fonction des rangs seront communiquées régulièrement. Le but est de gérer l'ensemble des situations lorsqu'il n'y a pas assez de financements (seuls les projets avec des rangs de priorités les plus hauts seront financés) et aussi lorsqu'il y a suffisamment de financement (tous les projets présentés sont alors financés indépendamment de leurs rangs de priorités). Les premières informations pour 2021 devraient être communiquées lors de l'AG de mars 2020. L'application de la liste d'attente se fera dès les projets validés par le Conseil en décembre 2019. Les projets seront acceptés par le Conseil, mais leur financement ne sera pas immédiat ; ils ne seront financés en 2020 que si les ressources le permettent.

Une autre alternative à cela était de réaliser des coupes linéaires sur l'ensemble des projets à la FGC, y compris sur les projets actuellement en cours.

Denis Ruyschaert (Swissaid-GE) indique son inquiétude de maintenir le capital humain au Nord et au Sud pour assurer la pérennité des projets. Si on perd le financement de projet, on perd aussi les personnes sur le terrain qui partent et ne reviennent pas.

René Longet indique que c'est un problème dont le Conseil a parfaitement conscience, mais que la situation est telle que les ressources ne sont pas suffisantes pour tout financer et des critères choisis ont donc dû être définis, dont les conséquences ne sont réjouissantes pour personne.

Maria Munoz (GeTM) regrette que ces mesures soient prises dans l'urgence sans prendre le temps d'en discuter pour voir si des solutions alternatives peuvent être prises.

Un membre du groupe de travail planification financière en fonction dans les années précédentes indique que la décision qui a été prise alors était en réponse à une baisse de financement de l'État de Genève.

Suzanne Lerch rappelle qu'elle était membre du Conseil à l'époque et différentes options avaient été prises dont celle de baisser le financement maximum des projets par année à 150'000 CHF.

Mehdi Oueslati (IDH Suisse) estime que d'annoncer qu'un projet ne pourra plus être financé avant la décision du Conseil est problématique. **Florian Tissot** lui répond que le but de ce mécanisme est de connaître à l'avance le rang du projet et donc de connaître les chances que le projet soit effectivement financé en fonction de ce rang. Les informations seront communiquées en amont pour la suite (AG de mars 2020 pour les projets en 2021), bien que la situation soit brutale pour les projets mis en attente prochainement.

La discussion n'étant plus demandée, **René Longet** propose de passer au vote.

Le règlement de la planification financière est accepté à l'unanimité (23 pour et 8 abstentions)

La liste d'attente est votée avec 6 voix pour, 4 voix contre, et 19 abstentions.

René Longet juge qu'au vu du nombre important d'abstentions, le vote n'est pas représentatif. Il propose de voter les modifications à la pratique actuelle de manière séparée.

La limitation à la 3^e extension pour être considéré en rang 2 est acceptée avec 10 voix pour, 8 voix contre, et 13 abstentions.

La prise en compte de la date de dernière mouture pour départager les projets au sein d'un même rang est acceptée avec 16 voix pour, 2 voix contre, et 12 abstentions¹.

La proposition « Un nouveau projet ne pourra plus être substitué à une extension non renouvelée » est rejetée avec 9 voix pour, 11 voix contre et 10 abstentions. Cette décision ne saurait toutefois pas être opposée aux règles susmentionnées.

6. Programme stratégique 2021-24 de la FGC (agenda et orientations générales)

Catherine Schümperli présente le contexte dans lequel le Programme stratégique 2021-2024 a été produit compte tenu des délais très courts au vu du calendrier DDC en particulier. Elle présente la méthode de travail du secrétariat qui s'est basée sur une synthèse du Programme 2017 – 2020 et des trois stratégies sectorielles (partage des savoirs, communication et partenariats). Un travail important est fait sur les indicateurs pour n'avoir qu'un seul document de référence pour tous les bailleurs.

Présentation du programme 2021 – 2024 et de son cadre-logique

¹ Les légères différences dans les totaux des votes successifs s'expliquent par des refus de vote et/ou des fluctuations dans les présences dans la salle.

Objectif général La FGC contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 dans le domaine de la coopération au développement
NEW - Objectif spécifique 1 La dynamique institutionnelle de la FGC et de ses membres est renforcée
Objectif spécifique 2 La qualité des projets de coopération au développement financés par le biais de la FGC pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 est garantie
Objectif spécifique 3 La mise en œuvre des projets de développement et le travail en réseau sont soutenus par des activités de partage des savoirs
Objectif spécifique 4 Le public genevois (grand public, jeunes, élu·e·s et milieux spécialisés) est informé et sensibilisé aux enjeux globaux

La nouveauté par rapport au Programme 2017 – 2020 est de faire apparaître de manière plus lisible les différents secteurs de la FGC : le travail institutionnel, les projets de développement à l'international, les projets du Partage des savoirs, et l'information et la sensibilisation.

Objectif 1 – renforcement institutionnel

Cet aspect passe par la mise en œuvre du Manuel révisé de la FGC et des nouveaux outils de gestion informatique. Au niveau des OM, comme toutes les fédérations cantonales, la FGC doit attester auprès de ses partenaires institutionnels qu'un pourcentage élevé de leurs membres répondent à des exigences en matière de gestion d'analyse et de gestion des risques au niveau organisationnel et des projets avec la mise en place d'outils spécifiques (PSEAH – SCI – matrice risque projet).

La FGC distingue ; i) l'accompagnement au niveau organisationnel basé sur le système de contrôle interne et ii) l'analyse des risques au niveau des projets dans les pays d'intervention basés sur une matrice d'analyse des risques.

Elle rappelle les objectifs que les fédérations cantonales doivent remplir pour atteindre les objectifs du programme 2019-2020 :

Specific Outcome/ Effet 2	Indicateurs :
En concertation avec la DDC/DPI et le FEDERESO, la FGC a introduit des mesures cohérentes pour la prévention de l'exploitation et l'abus sexuel (PSEA). Un mécanisme (collectif) de signalement protégé, de traitement confidentiel et de gestion indépendante de cas de comportements inappropriés est mis sur pied. La FGC s'assure également de l'introduction (conjointe) de mesures adéquates auprès de ses associations membres (AM).	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des AM actives disposent d'un Code de conduite (CdC) avec tolérance zéro en ce qui concerne les abus sexuels, et/ou l'ont validé à travers leur contrat avec la FGC. - 60% des AM connaissent l'existence du mécanisme et le diffusent auprès de leurs collaboratrices et collaborateurs en Suisse ainsi qu'auprès de leurs partenaires sur le terrain.

Cela implique des mesures de prévention dans le domaine du harcèlement et des abus sexuels. C'est un travail au niveau du Fédérésos et il est attendu que toutes les OM de toutes les fédérations soient informées sur les enjeux du harcèlement et des abus afin qu'elles puissent avoir une vraie politique en la matière dans les relations avec leurs collaborateur·trices en Suisse et avec les partenaires terrain. Mais aussi que les partenaires terrain puissent être sensibilisés à la question et éviter des abus y compris avec les bénéficiaires. Ce travail débutera en 2020 et pour les années 2021-2024 les fédérations seront accompagnées par un·e consultant·e tout au long du processus.

En termes de maîtrise des risques :

Management Level 2: Dialogue politique et apprentissage commun	
Programme stratégique de la FGC pour la période 2017 – 2020	
Outcomes choisis / spécifiques pour la FGC	
Specific Outcome/ Effet 1	Indicateurs :
En concertation avec le FEDERESO, la FGC a mis à jour son système de contrôle interne (SCI). Elle a soutenu ses AM afin qu'elles développent un SCI qui corresponde à leurs besoins respectifs.	<ul style="list-style-type: none"> - 80% des AM actives (ayant un ou des projets en cours) pratiquent l'analyse des risques pour leurs interventions dans les pays en développement - 60% des AM actives disposent d'un SCI adapté à leurs besoins

En ce qui concerne l'analyse de risques pour les interventions dans les pays en développement, des formations seront proposées dans le catalogue ISANGO au printemps 2020 et si nécessaire à l'automne 2020. Le document prendra la forme d'un canevas qui structure la réflexion en matière de risque des projets et devra être présenté au dossier de projet. Il sera obligatoire pour le dépôt des dossiers qui seront financés dès janvier 2021.

En ce qui concerne le système de contrôle interne (SCI) des formations seront organisées à l'interne, sur la base du modèle proposé par la Ville de Genève. Elles seront obligatoires pour toutes organisations qui touchent une subvention de plus de 200'000 francs. Les OM qui ont leurs propres systèmes internes ne seront pas tenus d'y participer. Elles devront toutefois communiquer leurs états d'avancement sur leur SCI à la FGC avec les documents attendus en juin (Rapport annuel, comptes audités, PV de l'AG). La FGC se réserve le droit de demander les SCI complets si nécessaire.

Au niveau du planning, une première version du programme stratégique quadriennal de la FGC sera rendue en décembre 2020 à la DDC, pour la phase 2 du processus d'éligibilité. La version finale sera soumise à l'AG de mars 2020 pour validation.

Les orientations du programme stratégique 2021-2024 sont adoptées à l'unanimité.

7. Règlement et du cahier des charges du Conseil (selon art.11 I. des Statuts)

René Longet présente la procédure. Le Conseil doit soumettre son règlement à l'AG qui est l'organe supérieur de la FGC à teneur de l'art. 11 lettre i. des Statuts de la FGC. Il signale deux petites corrections :

Page 3 (bas) : FGC « s'inspire » de l'échelle de l'État et non « applique ».

Page 4 : art 11 au lieu d'article 10.

Julien Reinhard (Public Eye) a aimé le processus consultatif via le sondage. Il se demande comment intégrer cet aspect dans le règlement du Conseil et suggère que celui-ci revienne en AG avec une proposition formalisant une prise de température auprès des AM avant toute décision importante.

René Longet n'est pas opposé à l'idée mais a de la peine à voir comment concrètement cela serait réalisé, dans quelles situations et par quels canaux, vu qu'il y a déjà par exemple trois AG annuelles.

Julien Reinhard (Public Eye) propose que ce soit un principe qui doit être respecté quand des enjeux pluriannuels sont en jeu et cela donnerait plus de poids à la FGC lors des négociations des accords-cadres.

René Longet propose de voter sur le principe et que le Conseil soit ainsi mandaté pour réfléchir à une formulation lors de la prochaine AG.

Le principe de demander au Conseil de revenir avec une proposition à inscrire dans son règlement portant sur l'obligation de consulter les OM avant d'engager la FGC dans des options importantes, comme la négociation des accords-cadres pluriannuels est voté à l'unanimité.

Le règlement du Conseil est adopté à l'unanimité avec 22 voix pour, et 1 abstention, compte tenu des corrections signalées par René Longet.

8. Élections des nouveaux membres de la Commission technique et de la Commission de contrôle financier des comptes

<u>Commission technique :</u>	<u>Commission contrôle financière des comptes</u>
<ul style="list-style-type: none">• Gabriella DELGADO RODRÍGUEZ• Sabrina HELLE-RUSSO• Luna IACOPINI	<ul style="list-style-type: none">• Daniele - Enrico FINO

René Longet rappelle que la règle du vote est à main levée sauf si le vote par bulletin de vote est demandé. Ce n'est pas le cas ici. Le Conseil présente un préavis positif pour ces candidatures. Daniel Fino et Luna Iacopini n'ont pas pu être présents et sont excusés. Il invite les deux candidates présentes à se présenter.

Gabriella DELGADO RODRÍGUEZ est originaire du Nicaragua. Elle vit en Suisse depuis 6 ans. Elle a obtenu son master l'année dernière. Elle a travaillé dans des projets liés à des thématiques hommes-femmes, à l'environnement, à la formation des enfants et des adolescents et sur le travail bilatéral. Elle a des compétences utiles pour la CT, et a beaucoup d'expérience dans la rédaction de rapports. Elle partage les valeurs de la FGC avec sa diversité dans les thématiques et géographique.

Sabrina Helle-Russo s'est réorientée il y a 10 ans. Elle avait une formation en science de l'éducation et a travaillé à la prison de Champs-Dollon. Elle a obtenu ensuite un Master en géographie politique. Elle se passionne pour ce sujet, notamment sur l'étude de la géographie des prisons et la géographie des villes. Elle y ajoute les questions environnementales dans les villes du sud et s'intéresse à comment l'agriculture urbaine permet de donner du pouvoir d'agir.

Ces 4 candidatures sont élues à l'unanimité par l'AG.

9. Verrée

Annexes :

- PV de l'AG du 20 juin 2019
- Budget 2020 de la FGC
- Règlement de la planification financière et de la liste d'attente pour le financement des projets
- Règlement et du cahier des charges du Conseil
- CV et lettre de motivation des 4 candidats aux instances